

Décision

Générale

colonial

Décision n° 809 MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES

n° 809

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
12 juillet 1960

Numéro JO
n° 7 du 03/07/1960

Date du numéro
3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Andrianasolo (Romule) est engagé à l'essai pour deux mois, à compter du 1er juillet 1960, en qualité de receveur-comptable à salaire forfaitaire mensuel de 53.000 francs Djibouti, et mis à la disposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales pour servir au Bureau d'Hygiène en remplacement numérique de M. Gaumont, démissionnaire.